



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-294

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2017

Sommaire

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-11-28-003 - Arrêté portant délégation de signature aux chefs de divisions (3 pages)	Page 3
R24-2017-11-27-012 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333) (8 pages)	Page 7
R24-2017-11-27-013 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723) (4 pages)	Page 16

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-11-28-003

Arrêté portant délégation de signature
aux chefs de divisions

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant délégation de signature aux chefs de divisions

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code l'éducation et notamment ses articles R 222-15, R 222-19-2, D 222-20, R 222-34 et D 222-35,

VU le décret du 15 septembre 2016 paru au J.O n°0216 du 16 septembre 2016 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités ;

VU l'arrêté du 6 août 2014 portant nomination et détachement de Monsieur Michel DAUMIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, pour une période de quatre ans, du 15 août 2014 au 14 août 2018 ;

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DAUMIN, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, délégation de signature est donnée à :

- Madame Agnès Brunet-Tessier, déléguée académique à la formation initiale et continue en ce qui concerne l'autorisation préalable de recrutement de personnels contractuels de droit public des GRETA et des CFA;

en ce qui concerne la procédure de recrutement des personnels contractuels en qualité de CFC placés auprès de la DAFPIC ;

en ce qui concerne le conseil consultatif académique de la formation continue des adultes (CCA FCA) ;

en ce qui concerne la commission académique consultative compétente à l'égard des CFC (CACC CFC) ;

pour les dérogations hors académie ;

pour les habilitations CCF des CFA et hors CFA ;

pour les dossiers de positionnement réglementaires de l'apprentissage et hors CFA ;

pour les agréments d'entreprises du secteur public non industriel et commercial.

pour les réductions, allongements et durée de contrat d'apprentissage en application des articles R 6222-9 et R 6222-16 du code du travail ;

pour les conventions d'accueil d'apprentis en entreprises tierces (France et union européenne);

en ce qui concerne les ordres de mission.

- Monsieur Bruno Étienne, chef du service académique d'information et d'orientation :

pour les réponses aux demandes des élèves, des étudiants ou des parents dans le cadre des procédures d'orientation ;

pour les ordres de mission.

- Madame Liliane Drudi, chef de la division de la logistique :

pour les documents relatifs à la gestion des matériels et des locaux, à l'exception de la signature des baux locatifs.

pour les ordres de mission.

- Madame Nathalie Boursier, chef de la Division Organisation Scolaire :

pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens d'enseignement du second degré public et la gestion des postes non enseignants (Création, suppression, transformation) à l'exception des décisions relatives à la carte des formations et des arrêtés concernant la composition du CTA ;

pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens de l'enseignement privé ;

pour les conventions de prêt de matériel de l'État à usage pédagogique ;

pour les ordres de mission.

- Monsieur François Granger, chef de la Division des services d'information :

pour les attestations de présence délivrées aux stagiaires ;

pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels ;

pour les courriers avec les fournisseurs ;

pour les ordres de mission.

- Madame Stéphanie Henry, chef de la Division des Affaires Juridiques :

pour tout document ayant trait (ou faisant l'objet de):

au contrôle de légalité des actes budgétaires, financiers et de l'action éducatrice des établissements publics d'enseignement de l'académie ;

aux recours formés en matière d'attribution de bourses des lycées ;

aux dossiers de protection statutaire des fonctionnaires, à l'exception des décisions d'attribution ou de refus ;

aux dossiers de la commission académique d'appel des conseils de discipline ;

aux règlements amiables ;

au renseignement juridique et financier ;

aux élections au conseil d'administration des EPLE ;

à l'autorisation préalable de recrutement des maîtres au pair exercé par les EPLE ;

certification conforme en vue de l'apposition de l'apostille en application de la convention de La Haye du 5 octobre 1961 ;

pour les ordres de mission.

- Madame Delphine Lacaille, responsable par intérim du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels :

pour les courriers et actes de gestion administrative relatifs à la formation continue des personnels de l'éducation nationale ;

pour les notifications de congés formation et les attestations d'assiduité des personnels en congé formation ;

pour les ordres de mission.

- Monsieur Frédéric Gachet, chef de la Division du Budget académique :

pour les décisions administratives concernant les frais de déplacement des personnels, les frais de changement de résidence et les congés bonifiés ;

pour les ordres de mission.

- Monsieur Sébastien Callut, chef de la Division des Personnels Enseignants :

pour les arrêtés et décisions de caractère individuel et collectif, pris en application des instructions ministérielles ou rectorales et relatifs à la gestion des personnels publics et privés titulaires ou non titulaires enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, à l'exception des actes concernant les sanctions disciplinaires, les suspensions, les licenciements ainsi que ceux concernant la composition des CAPA, de la CCMA et des CCP.

pour le remplacement des personnels précités en congé de maladie, CLM, CLD, accident de travail, mi-temps thérapeutique, maternité ;

pour les certificats d'exercice ;

pour les ordres de mission ;

pour les actes relatifs à la gestion des dossiers d'allocation pour perte d'emploi ;

pour tous les documents relatifs à l'organisation des jurys académiques d'évaluation et de titularisation des enseignants stagiaires du 2nd degré (enseignement public et enseignement privé sous contrat) et des conseillers principaux d'éducation stagiaires

pour tous les documents relatifs à l'organisation des jurys académiques chargés d'apprécier l'aptitude professionnelle des enseignants du 2nd degré (enseignement public et enseignement privé sous contrat) et des conseillers principaux d'éducation reconnus travailleurs handicapés et recrutés par la voie contractuelle à ce titre ;

pour tous les documents informant ou convoquant les stagiaires et contractuels précités ainsi que leur chef d'établissement dans le cadre de ces opérations de titularisation ou d'appréciation de l'aptitude professionnelle

- Madame Brigitte Rolland, chef de la Division des Examens et Concours :

pour tous les documents relatifs à l'organisation des examens et concours.

pour les ordres de mission.

Madame Ghislaine Gauché, chef de la Division des Personnels, d'Administration et d'Encadrement :

pour les arrêtés et décisions de caractère individuel et collectif, pris en application des instructions ministérielles ou rectorales et relatifs à la gestion des personnels de Direction, d'Inspection, des personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé ainsi que des personnels de la filière Recherche et Formation, à l'exception des actes concernant les sanctions disciplinaires, les suspensions, les licenciements et la composition des CAPA et de la CCP ;

pour le remplacement des personnels précités en congé de maladie, CLM, CLD, accident de travail, mi-temps thérapeutique, maternité ;

pour les certificats d'exercice ;

pour les dérogations à l'obligation de logement de fonction ;

pour les ordres de mission.

Article 2 : Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :

Pour la Rectrice et par délégation

Pour le Secrétaire Général

Le chef de Division ou de Service

X

Article 3 : L'arrêté n°21/2017 du 14 septembre 2017 est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2017
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-11-27-012

Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172,
214, 230, 333)

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333)

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale;

VU l'arrêté préfectoral n° 17.178 en date du 28 août 2017 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 140 – enseignement scolaire public du premier degré, 141 - enseignement scolaire public du second degré, 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degrés, 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale et 230 – vie de l'élève,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 140, 141, 139, 214, 230 et sur le titre 3 du programme 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la certification du service fait, la liquidation et la demande de paiement des dépenses, la réalisation des opérations de

recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 2 du programme 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées.

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation et leur demande de paiement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté est donnée à :

- M. Alain PERUS,

Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie

Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;

- Mme Dominique ROPITAL,

Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie

Directrice des Ressources Humaines ;

- Mme Fabienne CHAMBRIER,

Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie

Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;

- M. Frédéric GACHET,

Ingénieur de recherche

Chef de la Division du Budget Académique.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Dominique ROPITAL, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Adjointe au Secrétaire Général d'académie et de M. Frédéric GACHET, ingénieur de recherche, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue aux articles

1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

Au Secrétariat général pour l'ensemble des dépenses du titre 2 :

M. François PORTHAUX,

Ingénieur d'études

A la délégation académique à la formation initiale et continue pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Agnès BRUNET-TESSIER

Déléguée académique

A la délégation académique au numérique pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 140 et 141 hors titre 2 :

M. Pierre CAUTY,

Délégué académique

Au pôle établissements et vie scolaire pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Anne-Marie BEAUNE-DOUARD,

Proviseure vie scolaire

Au centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 141 hors titre 2 :

Mme Karen PREVOST-SORBE,

Chargée de mission

A la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division

M. David ROBET,

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Caroline STALIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie TATY-GABRIEL

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Charline RAY

Attachée d'administration de l'Etat

M. Simon MAGNAN

Attaché d'administration de l'Etat

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Priscille JOBERT

Attachée principale d'administration de l'Etat

A la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 - programme 140 au titre des psychologues de l'éducation nationale :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division

M. David ROBERT,

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

A la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 140, 141, 214 et 230 au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Christine DUBOIS

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

A la Division des personnels d'administration et d'encadrement pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Madame Ghislaine GAUCHE

Attachée principale d'administration de l'Etat

Chef de la division

M. Hervé LOUIS

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Leslie BILLAULT

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie CHUDEAU

Ingénieure d'études

Mme Hélène CHABILAN

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Cécile MORIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

A la Division du budget académique pour l'ensemble des dépenses du titre 2 et du hors titre 2:

Mme Emmanuelle VERLEURE

Attachée d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division du budget académique

Mme Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Julie NOEL

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Corinne BOUILLY

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Gilles MALET

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Pour les dépenses du hors titre 2 :

Mme Jessica CAPITAINE

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Julie MOUZÉ

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Frédéric ARENAS

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes 139, 140, 141, 214, 172 et 230 hors titre 2 :

M. Maxime ANTOINE

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Amandine PAULE

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Cécilia PORTERE

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Marie-France CARNIS

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Pierre-André CLUSAN

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Jean-Charles CHEVRIER

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Pour la certification du service fait uniquement pour les programmes 139, 140, 141, 172, 214 et 230 hors titre 2 :

Mme Cynthia ROUSSEAU

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Jean-Philippe JALET

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Aline MAHELIN

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Stéphane GOARIN

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Maxime ANTOINE

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Amandine PAULE

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Pierre-André CLUSAN

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Jean Charles CHEVRIER

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Quentin HAVE

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

A la Division des examens et concours pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Brigitte ROLLAND

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division

Mme Sandra BESSE,

Attachée principale d'administration de l'Etat,

Adjointe au chef de la division des examens et concours

Mme Laurence CLAVÉ

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Francine COMPAGNON

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Danielle GAUTIER

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Anne-Christine HOARAU

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Catherine DODIN

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Muriel BLAIN

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

A la Délégation académique à la formation des personnels pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :

Mme Delphine LACAILLE

Attachée principale d'administration de l'Etat,

Responsable par intérim du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels

M. Gilles BEZANÇON

Ingénieur de Recherche

Adjoint par intérim au responsable du pôle

M. Maxime CABAT

Attaché d'administration de l'Etat
M. Laurent CANNET
Attaché d'administration de l'Etat
Mme Marie-Emilie LEFEUVRE
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Marilyn DESNOUS
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Emmanuel THOMAS
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Christelle ROUER
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2
(programmes 139, 140, 141, 214 et 230) :
Mme Françoise ABAT
Attachée d'administration de l'Etat
Ainsi que pour les dépenses au titre du FIPHFP.
Mme Sophie COLLONNIER
Attachée d'administration de l'Etat
A la Division des affaires juridiques pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Stéphanie HENRY,
Attachée principale d'administration de l'Etat
Chef de la division
A la Division de la logistique pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Liliane DRUDI
Attachée principale d'administration de l'Etat
Chef de la division
Monsieur Alain DUPAIN
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Division de l'organisation scolaire pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 139,
140, 141, 214 et 230 :
Mme Nathalie BOURSIER
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division
Mme Géraldine BREZAULT
Attachée principale d'administration de l'Etat
Adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire
Mme Catherine MATHIS
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Bénédicte TURINA
Attachée principale d'administration de l'Etat
M. Paul GERMAIN
Attaché d'administration de l'Etat
Mme Alexandra NALLET
Ingénieure d'études
A la division de l'évaluation et de la prospective pour les dépenses du hors titre 2 des
programmes 140 et 214 :
M. Laurent GROISY
Ingénieur de Recherche
Chef de la division

A la division des systèmes d'information pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :

M. François GRANGER

Ingénieur de Recherche

Chef de la division

M. Alexandre GUYOT

Ingénieur de Recherche

Adjoint au chef de la division

Uniquement pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels :

Mme Olivia RABIER

Ingénieur de Recherche

Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et conseillers d'orientation psychologues pour les dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2:

Mme Christine DELLE-LUCHE

Directrice du CIO de Vierzon

Mme Maud RENE

Directrice du CIO de Saint Amand Montrond

Mme Sylvie NADER

Directrice du CIO de Bourges

M. Philippe RABINE

Directeur du CIO de Dreux

M. Jean-Marc PETROT

Directeur des CIO de Châteaudun et de Nogent le Rotrou

M. Yohann LE PAPE

Directeur du CIO de Chartres

M. Charles DELAGARDE

Directeur du CIO de Châteauroux

Mme Jocelyne BONJOUR

Directrice du CIO d'Issoudun

M. Bruno THOMAS

Directeur du CIO de Le Blanc

Mme Marylise TRIBOUILLAT

Directrice du CIO de Chinon

Mme Pascale CIABRINI

Directrice du CIO de Joué-lès-Tours et de l'antenne de Loches

Mme Françoise POTIER

Directrice des CIO de Tours et d'Amboise

Mme Maria POUPLIN

Directrice du CIO de Romorantin-Lanthenay

M. Denis CORNETTE

Directeur du CIO de Blois

Mme Patricia GAY

Directrice du CIO de Vendôme

Mme Corinne BLIECK et Mme Sandrine CHARRIER

Directrices du CIO d'Orléans

Mme Elodie COMPERAT-LAGARENNE

Directrice du CIO de Montargis

Mme Florence KERSULEC

Directrice du CIO de Gien

Mme Isabelle PETE

Directrice du CIO de Pithiviers

Article 5 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation

Article 6 : L'arrêté n°20/2017 en date du 12 septembre 2017 est abrogé.

Article 7 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 27 novembre 2017
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-11-27-013

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R.222-19, D222-20, R222-25 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17.178 en date du 28 août 2017 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à

M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits relatifs aux opérations de travaux imputés sur les titres 3 et 5 du programme 150 – formation supérieure et recherche,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 150 et 231 – vie étudiante et sur les titres 3, 5 et 7 du programme 723 – contribution aux dépenses immobilières,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la liquidation et le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

Pour les dépenses relevant des titres 6 et 7 des programmes 150 et 231, les engagements juridiques d'un montant supérieur à 250 000 € sont exclus.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Alain PERUS,
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;
- Madame Dominique ROPITAL,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice des Ressources Humaines ;
- Madame Fabienne CHAMBRIER,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;
- Monsieur Jean-Jacques BOUR,
Ingénieur Régional de l'Équipement
- Monsieur Frédéric GACHET, Ingénieur de recherche
Chef de la Division du budget académique.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Dominique ROPITAL, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de M. Jean-Jacques BOUR, Ingénieur régional de l'équipement et de M. Frédéric GACHET, chef de la division du Budget Académique, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

à la Division du budget académique (tous programmes titre 2 et hors titre 2) :

Madame Emmanuelle VERLEURE

Attachée d'administration de l'État

Adjointe au chef de la division du budget académique

Madame Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'État

Madame Julie NOËL

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Corinne BOUILLY

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Gilles MALET

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

tous programmes du hors titre 2 :

Madame Jessica CAPITAINÉ

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Frédéric ARENAS

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Julie MOUZÉ

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Pour la certification des services faits uniquement sur les programmes 0150 et 0231 hors titre 2 :

Monsieur Stéphane GOARIN

Adjoint administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Quentin HAVE

Adjoint administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

à la Division des examens et concours (programme 150- titre 2 et hors titre 2):

Madame Brigitte ROLLAND

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Chef de la Division des examens et concours

Madame Sandra BESSE,

Attachée principale d'administration de l'État,

Adjointe au chef de la division des examens et concours

Madame Laurence CLAVÉ

Attachée d'administration de l'État

Madame Muriel BLAIN

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Au pôle d'appui aux ressources humaines (programmes 231 et 150 – titre 2 et hors titre 2) :

Madame Françoise ABAT

Attachée d'administration de l'État

Ainsi que pour les dépenses au titre du FIPHFP.

Madame Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'État

Au secrétariat général (programme 150 – titre 2) :

Monsieur François PORTHAUX

Ingénieur d'études

A la division des personnels d'administration et d'encadrement (programme 150 – titre 2)

Madame Ghislaine GAUCHÉ

Attachée principale d'administration de l'Etat

Chef de division

Monsieur Hervé LOUIS

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de division

Madame Cécile MORIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

Article 4 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire

et par délégation

.....

Article 5 : L'arrêté n°19/2017 en date du 12 septembre 2017 est abrogé.

Article 6 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 27 novembre 2017
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN